

NATIONS

UNIES

CCPR



**Pacte international
relatif aux droits civils
et politiques**

Distr. GÉNÉRALE

CCPR/C/SR.2253*23 décembre 2004

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

Quatre-vingt-deuxième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)**DE LA 2253^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 5 novembre 2004, à 11 heures

Président: M. AMOR

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES

CLÔTURE DE LA SESSION

La deuxième partie (publique) de la séance commence à 11 h 15.

ORGANISATION DES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES (point 3 de l'ordre du jour)

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'il a été décidé d'adresser une lettre aux autorités des États-Unis d'Amérique pour leur signaler que l'échéance à laquelle elles doivent soumettre au Comité un rapport constituant les deuxième et troisième rapports périodiques est proche. Le Comité décidera à sa quatre-vingt-troisième session ce qu'il conviendra de faire à l'égard de cet État partie en fonction de la situation à ce moment-là. Le Comité a également accepté, lors d'une séance précédente, la proposition du bureau visant à demander au chef de la MINUK d'accuser réception de la demande de rapport sur la situation des droits de l'homme au Kosovo et de confirmer que cette demande est acceptée, tout en fixant une date précise pour la soumission du rapport.

2. Les dates arrêtées pour la soumission des prochains rapports des États parties avec lesquels le Comité a eu un dialogue à sa quatre-vingt-deuxième session sont les suivantes: Albanie, Bénin, Maroc et Pologne: 1er novembre 2008; Finlande: 1er novembre 2009.

CLÔTURE DE LA SESSION

3. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRÉSIDENT prononce la clôture de la quatre-vingt-deuxième session du Comité des droits de l'homme.

La séance est levée à 11 h 40.
